



INFORMATIONS RELATIVES AUX AIDES AUX ETUDIANTS

Un grand nombre d'aides aux étudiants sont mises en place pour favoriser leurs études et leur réussite. En voici quelques-unes (Pour plus d'information, consultez le site www.etudiant.gouv.fr) :

Aides financières :

[Bourses sur critères sociaux](#)

[Bourses d'études à l'étranger](#)

[Les aides au logement](#)

[Prêt étudiant garanti par l'État](#)

[Aide à la recherche du premier emploi](#)

[Aides spécifiques](#)

[Autres bourses et soutiens financiers](#)

Logement

[en résidence universitaire](#)

[hors résidence universitaire](#)

[Les aides au logement](#)

[Aides pour la caution](#)

Santé

[La santé universitaire](#)

[La sécurité sociale étudiante](#)

[Complémentaire santé](#)

Si vous souhaitez compléter les remboursements de la sécurité sociale, vous pouvez adhérer à la complémentaire santé de votre choix (une mutuelle étudiante, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire...). Si votre budget ne vous permet pas de souscrire une complémentaire santé facultative, des aides sont possibles sous certaines conditions :

[CMU-C](#)

[ACS](#)

[Pass-Mutuelle Etudiant-e](#) mis en place par la Région Occitanie

D'autres informations sur les aides aux étudiants peuvent également être trouvées à partir des sites suivants (liste non exhaustive) :

[CROUS de Toulouse](#)

[TOUL'BOX](#) (Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées)

[CAF Haute-Garonne](#)





AIDES SPECIFIQUES MISES EN PLACE PAR L'INP

Les aides sociales

Financées sur le budget propre de l'INP, elles sont destinées à apporter un soutien financier aux étudiants qui rencontrent des difficultés majeures et justifiées, de caractère ponctuel ou exceptionnel.

Pour solliciter une aide de l'INP Toulouse, il est nécessaire de constituer un dossier et de le rendre complété à l'assistante sociale. La validation de ce dossier nécessite une évaluation sociale qui repose sur la présentation de justificatifs :

- Procurez-vous un dossier et la liste des pièces à fournir auprès de votre scolarité
- Puis prenez rendez-vous avec l'assistante sociale.

Grâce à cet entretien préalable, l'assistante sociale sera en mesure d'évaluer votre situation et de donner un avis sur le dossier de demande d'aide qu'elle présentera aux instances de l'INP (CEVE des écoles, CFVU de l'INP).

Quelles que soient vos difficultés (démarches administratives, demande d'aide financière, de logement...), il est conseillé de prendre contact avec l'assistante sociale de votre établissement qui vous accueillera, vous orientera et vous aidera à mettre en place des solutions :

Mme CAPDEVIELLE qui a en charge les étudiant(e)s de La Prépa des INP, de l'ENSEEIH, de l'ENSAT et de l'ENSIACET reçoit sur rendez-vous. Il est donc impératif **de prendre rendez-vous, uniquement par téléphone : au 05 61 63 37 25.**

* * *

Les aides à la mobilité pour les élèves ingénieurs

Les étudiants doivent se rapprocher du [service des relations internationales](#) de leur école pour faire leur demande.

